

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 23 février 2023

L'an 2023 et le 23 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 9 février 2023.

Date de la convocation : 9 février 2023

Date d'affichage : 9 février 2023

Délibération N° 23-02-2023 / N° 1

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Yves Petit, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Patrick Dekeysez, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Iooos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 10

Membres ayant donné procuration : 7

Membres votants : 101

Absents : Fabienne Kwiatkowski, Christian Delambre, Christian Boucly, Hugues Legoux, Jean Bridel, Sébastien Henquenet, Stéphane Locquet, Richard Skowron, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Sidonie Duriez.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Luc Delaporte suppléé par Francine Camus, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyn Hadj, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urabnac suppléé par Pascal Duquenne, Jean-Louis Lebas suppléé par Joël Bray, Denise Tetelin suppléé par Muriel Sergier, Philippe Vanderbeken suppléé par Christophe Saudmont.

Absents excusés : Thomas Bonnelle, Eric Poulain, Magalie Jonard

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Jacques Nick ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier.

Secrétaire de séance : Dominique Coppin



Titre de la délibération : Délégation au Président (n°2)- remboursement des subventions vélo

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

- 1 - du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances, 2 - de l'approbation du compte administratif,
- 3 - des dispositions à caractère budgétaire prises par la Communauté d'Agglomération à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du C.G.C.T. portant sur les dépenses obligatoires à inscrire au budget,
- 4 - des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté d'Agglomération,
- 5 - de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à un établissement public,
- 6 - de la Délégation de la gestion d'un Service Public (D.S.P.),
- 7 - des dispositions portant orientations en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Vu la délibération n°5 du 15-07-2020 donnant délégation au Président

Considérant, la délibération N°30-06-2022/ N°11 en date du 30 juin 2022, qui approuve la mise en place de la subvention pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE), d'un kit d'électrification ou d'un vélo standard.

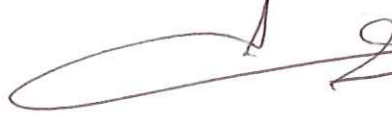
Considérant également que dans le cadre du fonctionnement de la Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) lorsque des résidents quittent la MARPA, en cours de mois, il y a lieu de procéder au remboursement des loyers trop versés, (en raison de la facturation en début de mois pour le mois en cours)

Suite à l'avis favorable en Bureau le 8 février 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'étendre la délégation au Président et de compléter la délibération n°5 du 15/07/2020 à ces deux sujets à savoir : donner délégation au Président :

- ➔ Pour l'attribution des subventions dans le cadre de l'acquisition de vélos
- ➔ Pour le remboursement des trop versés de loyers aux résidents ou à leur famille lors de leur départ de la MARPA

Chaque remboursement et octroi d'une subvention fera l'objet d'une décision du Président dont l'information sera donnée en Conseil Communautaire.

Le Président



Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/03/2023 et publication ou notification du 09/03/2023